Nouveau : un conteneur enterré comme point d'apport volontaire pour les déchets

Pour le dépôt des ordures ménagères, la Commune de Villers-la-Ville et l'Intercommunale in BW en charge de la gestion des déchets mettent à disposition un conteneur enterré. Une solution complémentaire aux collectes en porte à porte. Il est situé sur le parking, juste avant l'entrée du recyparc de Tilly.

L'utilisation de ce conteneur est payante et se fait à l'aide d'un badge d'accès spécifique.

Ce système de collecte permet d'évacuer les déchets résiduels à tout moment, selon les besoins. La collecte en porte à porte des sacs blancs ne se faisant plus qu'une semaine sur deux depuis le 1^{er} mai 2024. Pour les autres déchets (organiques, verre, papiers-cartons et PMC), nous vous invitons à vous référer aux consignes de tri et modalités reprises sur le calendrier des collectes.



Étape 1 : Commandez les badges

Vous pouvez commander les badges d'accès au conteneur enterré au prix de 10 €, via :

- Le site internet : https://www.monbadgeadechets.be
- Le NUMERO VERT GRATUIT : 0800/11.387 (ce numéro figure également sur la borne de chaque conteneur enterré au niveau du lecteur de badge).

Après votre demande, vous recevrez un courrier, avec votre badge, dans lequel figureront toutes les informations nécessaires concernant l'activation de ce badge par le versement d'un montant provisionnel à effectuer sur un compte spécifique.

Pour toute question relative aux conteneurs enterrés, vous pouvez composer le 0800/11.387 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : inbw@sulo.com

A Noter:

Pour les ménages dont au moins une personne peut justifier d'un besoin sur base d'un certificat médical attestant d'une incontinence ainsi que pour les ménages ayant un enfant de moins de 3 ans, un badge peut vous être offert par la Commune. Dans ce cas, il convient de compléter le formulaire ad hoc, téléchargeable sur le site internet de la Commune (https://www.villerslaville.be/conteneurenterre) accompagné d'une composition de ménage actualisée (https://villers-la-ville.egovflow.be), ou, le cas échéant, du certificat médical.

Pour toute question relative au badge « gratuit », vous pouvez contacter le service environnement : 071/87.03.89 – environnement@villers-la-ville.be

Étape 2 : Approvisionnez votre compte

Chaque ménage dispose au départ d'un badge relié à un seul compte spécifique. Ce compte, vous l'alimenterez librement en versant un montant provisionnel de votre choix <u>avec une communication structurée figurant dans le courrier accompagnant vos badges</u>. Sans cette communication structurée lors de vos versements, il sera impossible de lier le montant versé à votre compte.

Exemple, pour 20 dépôts dans le tiroir 30 litres, le montant à acquitter correspondra au tarif de 15 € du rouleau de 20 sacs payants de 30 litres appliqué.

ATTENTION: comptez 2 ou 3 jours ouvrables avant que votre solde ne soit mis à jour.

Étape 3 : Prenez vos déchets, votre badge et dirigez-vous vers la borne du conteneur enterré

Pour vos <u>ordures ménagères</u>, le tiroir du conteneur a un volume de 30 litres équivalent aux sacs utilisés ailleurs dans la Commune. Vous pouvez mettre vos déchets en vrac dans le tiroir ou dans un (ou plusieurs) sac(s) quelconque(s).

Veillez à ne pas dépasser 30 litres maximum par dépôt afin de ne pas bloquer le tiroir.

Étape 4 : Ouvrez le tiroir du conteneur avec votre badge

Le message "Présenter le badge SVP " est indiqué sur l'écran situé sur la droite de la borne.

Passez votre badge quelques secondes devant celui-ci, votre solde s'affiche et, si celui-ci est suffisant, vous pourrez ouvrir le tiroir. Si votre solde est insuffisant (le message « Solde insuf. Recharger SVP » s'affiche), le tiroir sera bloqué et vous devrez procéder au réapprovisionnement de votre compte avant de revenir quelques jours plus tard (2 à 3 jours sont nécessaires pour enregistrer le paiement ; anticipez donc en « rechargeant » quand il ne reste plus que 2 ou 3 euros sur votre compte).



Étape 5 : Déposez vos déchets

Une fois le tiroir ouvert, veuillez y placer vos déchets. Si vous attendez trop longtemps avant d'ouvrir le tiroir, vous devrez recommencer à partir de l'étape 4. Votre solde ne sera débité que lors de l'ouverture du tiroir.

Faites attention à ne pas mettre plus de 30 litres d'ordures ménagères pour éviter de bloquer le tiroir !

Pour la tranquillité publique, tout dépôt de déchets dans les conteneurs enterrés est interdit entre 22h et 7h.



Étape 6 : Fermez le tiroir

Dès que le tiroir est fermé, vos déchets tombent dans le conteneur.

Vous avez plus de déchets ? Répétez les étapes de 4 à 6. À chaque ouverture du tiroir, le tarif de 0,75 € appliqué sera retiré du solde de votre compte.





QUESTIONS-RÉPONSES

1. Comment apporter vos déchets?

Les sacs payants réglementaires ne sont plus nécessaires!

Pour les <u>Ordures Ménagères</u>, vous pouvez mettre vos déchets dans le tiroir soit en vrac, soit dans un ou plusieurs sac(s) quelconque(s). Veillez à ne pas dépasser <u>30 litres maximum</u> par dépôt afin de ne pas risquer de bloquer le tiroir.

2. Que faire si j'ai un objet qui ne rentre pas dans le tiroir ?

Pour ne pas bloquer le tiroir, veillez à bien placer vos déchets à l'intérieur du tiroir (rien ne doit dépasser) et à bien ficeler les matières qui peuvent gonfler une fois le tiroir fermé (ex. : oreiller). **NE FORCEZ PAS LE TIROIR, SVP.**

Si l'objet (ex.: un vieux parapluie canne, une grande poêle, ...) ne peut être réduit de manière à entrer dans le tiroir de 30L, vous pouvez le déposer au recyparc (parc à conteneurs) en suivant les conseils de tri.

3. L'un des messages suivants apparaît sur l'écran situé sur la droite de la borne, que dois-je faire ?

- « Conteneur plein, pas d'accès » : vous devrez revenir ultérieurement (inutile de téléphoner pour nous le signaler car la détection du taux de remplissage du conteneur est automatique et par conséquent, la vidange par les services compétents est déjà programmée).
- « **Solde : ...€, accès OK** » : indique le montant de votre solde avant ouverture du tiroir.
- « **Solde faible, recharger SVP** » : votre solde est insuffisant ou nul, vous devez « recharger » votre compte pour pouvoir déposer vos déchets.

Pour tout autre message pour lequel vous vous posez des questions, veuillez contacter le Numéro Vert 0800/11.387.

En cas d'indisponibilité des conteneurs (exemple : problème technique), veuillez reprendre vos déchets. Tout dépôt à côté des bornes est strictement interdit et susceptible d'amende.

4. Que faire si je désire un badge supplémentaire ou en cas de perte ou de vol d'un badge ?

Contactez le Numéro Vert 0800/11.387 ou connectezvous sur le site https://www.monbadgeadechets.be. ATTENTION: tout badge supplémentaire sera payant (10 EUR par badge, frais d'envoi compris). Dès réception de votre paiement, votre nouveau badge vous sera envoyé. Ce dernier sera activé directement et relié à votre compte.

5. Que faire en cas de déménagement ?

Contactez le Numéro Vert ou connectez-vous sur le site Internet. Votre solde éventuel vous sera remboursé.

6. Comment se réalise la vidange de ces conteneurs ?

Chaque conteneur enterré communique quotidiennement avec un serveur central qui reçoit toute une série d'informations. Par conteneur, un taux de remplissage sera estimé sur base du nombre d'ouvertures du tiroir. De plus, toutes les données liées aux badges de chaque utilisateur (solde et dépôts) seront également transmises à ce serveur. Grâce à ce système de gestion informatique, chaque jour, l'ordinateur enverra à chaque conteneur, la mise à jour des soldes et au collecteur compétent, une liste des conteneurs à vidanger. Le collecteur adaptera sa tournée en fonction des besoins.



